

## **Rapport du Président**

Commission permanente du  
lundi 31 mai 2021  
N° CP-2021-6-2-8

### **2<sup>ème</sup> Commission**

Commission de l'excellence éducative, de l'accompagnement des familles et de l'autonomie

#### **Service instructeur**

Service jeunesse

#### **Service consulté**

### **PROPOSITIONS D'ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT DANS LE CADRE DE L'APPEL A PROJETS JEUNES CITOYENS**

Résumé : La Commission Permanente du 15 février 2021 (délibération n° CP-2021-2-2-2) a approuvé le lancement de l'appel à projets Jeunes Citoyens 2021, mené en partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) du Haut-Rhin et la Mutuelle sociale Agricole (MSA) d'Alsace, en vue de soutenir des projets permettant aux jeunes de développer leur engagement et leur participation citoyenne.

Le présent rapport fait la synthèse des candidatures déposées dans ce cadre et propose d'approuver une liste de subventions de fonctionnement allouées à des associations, des communes, des communautés de communes et à des établissements publics, pour un montant total de 80 000 €, en faveur d'actions financées ou cofinancées par la Collectivité au titre de l'appel à projets 2021.

#### **RAPPEL DES MODALITES DE L'APPEL A PROJETS**

Par délibération en date du 15 février 2021, la Commission permanente a approuvé le cahier des charges et le lancement de cet appel à projets.

L'édition 2020 avait réuni la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) du Haut-Rhin, le Conseil Départemental du Haut-Rhin et l'Etat (Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Population du Haut-Rhin) et avait permis d'attribuer 263 645 € d'aides à 61 projets répartis sur le territoire haut-rhinois.

Pour cette nouvelle édition, la CAF du Haut-Rhin, la Collectivité européenne d'Alsace et la MSA d'Alsace ont souhaité mutualiser leurs moyens financiers, leurs expertises et leurs réseaux pour soutenir des projets qui permettent aux jeunes de développer leur engagement et leur participation citoyenne. Pour 2021, le dispositif est reconduit sur le seul territoire haut-rhinois ; dans les prochains mois, il s'agira d'amorcer la convergence à l'échelle alsacienne de l'ensemble des dispositifs à destination de la jeunesse.

Il est attendu que les jeunes soient acteurs, co-décisionnaires et responsables des choix liés aux projets retenus. L'objectif est de favoriser leur capacité à s'investir au sein d'un collectif, de concourir à leur ouverture sur le monde et de contribuer ainsi à la fois au développement de leur citoyenneté et de leur autonomie.

Les projets présentés doivent s'inscrire dans **un ou plusieurs champs d'action parmi les suivants** :

- Environnement, éco-citoyenneté, biodiversité ;
- Humanitaire, solidarité internationale, coopération transfrontalière ;
- Sciences et techniques ;
- Culture ;
- Numérique et éducation aux médias ;
- Sport (hors participation à des compétitions) ;
- Loisirs ;
- Départs en vacances en autonomie.

**Les objectifs** de l'appel à projets pour les jeunes étaient les suivants :

- Favoriser les démarches engagées ;
- Développer la participation citoyenne ;
- Faire émerger la prise d'initiatives ;
- Encourager l'autonomie ;
- Les projets favorisant les échanges entre les jeunes haut-rhinois et les jeunes européens, en particulier allemands ou suisses.

**Les bénéficiaires** :

Il s'agit des personnes morales, citées ci-dessous, dont le siège est établi dans le Haut-Rhin, pour un projet se déroulant dans le Haut-Rhin ou porté par des jeunes haut-rhinois :

- Les associations dont le siège (ou une antenne) est implanté dans le Haut-Rhin ;
- Les communes ;
- Les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) ;
- Les établissements d'enseignement.

**Les conditions d'éligibilité** du projet :

Pour être éligible, le projet devait répondre aux conditions suivantes :

- Concerner les jeunes haut-rhinois de 11 à 30 ans, en tant qu'acteurs de la conception des projets et/ou bénéficiaires directs ;
- Les actions présentées devaient se dérouler ou être engagées de façon significative au cours de l'année civile 2020.

N'étaient pas éligibles :

- Les sorties scolaires organisées par des établissements d'enseignement ;
- Le financement des études, de la formation ou des stages des jeunes ;
- La participation à des compétitions sportives.

A l'instar de l'an passé, le dépôt des candidatures s'est effectué selon une procédure dématérialisée via le site de la Direction interministérielle du numérique et des systèmes d'information et de communication de l'Etat (DINSIC) : [www.demarchessimplifiees.fr](http://www.demarchessimplifiees.fr).

La date limite de dépôt des projets était fixée au 28 mars 2021.

## II. L'EXAMEN DES DEMANDES

77 dossiers ont été réceptionnés et leur instruction a été répartie entre les différents partenaires.

Les porteurs de projets se répartissent de la façon suivante :

- 59 projets menés par des associations ;
- 5 projets portés par des collègues ;
- 13 projets conduits par des structures publiques (communes, communautés de communes, groupement d'intérêt public).

Après l'étude des demandes de soutien, un comité de pilotage, composé des instructeurs de chacune des instances partenaires et piloté par les différents responsables de service, a procédé à l'analyse de l'ensemble des dossiers lors d'une visioconférence qui s'est tenue le 12 mai 2021.

Les projets retenus ont été validés lors d'une réunion qui a rassemblé les représentants des différents financeurs et qui s'est déroulée le 18 mai 2021.

L'instruction des projets fait état de :

- ✓ 67 dossiers retenus sur 77 pour un montant total d'aides de 271 343 €, soit :
  - 186 343 € de contributions allouées par la CAF (51 projets),
  - 80 000 € de subventions accordées par la CeA (42 projets). Les soutiens de la Collectivité visent des actions liées à l'environnement, l'éco-citoyenneté, la culture, le numérique et l'éducation aux médias, les sports et loisirs ainsi que la coopération transfrontalière. Ces propositions sont en lien avec les compétences de la Collectivité et ses publics cibles, et ont été faites en concertation avec les directions et services compétents,
  - 5 000 € d'aides accordées par la MSA (6 projets).
- ✓ 10 dossiers non éligibles, car hors critères d'attribution.
- ✓ Concernant les dossiers cofinancés :
  - 5 projets ont été cofinancés par la CAF, la CeA et la MSA ;
  - 3 projets par la CAF et la MSA ;
  - 20 projets cofinancés par la CAF et la CeA ;
  - 22 projets portés par la CAF uniquement ;
  - 17 projets portés par la CeA seule.
- ✓ Au total, ce sont près de 7 000 jeunes qui se sont impliqués au travers de ces projets.

Une lettre de notification cosignée par les 3 partenaires sera adressée aux bénéficiaires.

Le bilan final des actions subventionnées sera à produire par les porteurs de projets pour le 31 mars 2022 au plus tard.

Il est précisé, s'agissant du financement par la Collectivité, qu'à l'occasion du vote du Budget Primitif 2021, une enveloppe de 80 000 € a été votée à cet effet.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- D'approuver l'attribution de subventions de fonctionnement par la Collectivité aux structures figurant dans le tableau joint en annexe, au titre de l'édition 2021 de l'Appel à projets Jeunes Citoyens, pour un montant total de 80 000 €,

- Les subventions attribuées par la Collectivité feront l'objet d'un versement unique au porteur de projet, une fois la délibération exécutoire.

Il est précisé que les montants seront à prélever selon le détail suivant :

- Appel à projet Jeunes Citoyens : Opération P207O007 - ligne 2279-65-65748-338-43 (62 850 € - structures associatives)
- Appel à projet Jeunes Citoyens : Opération P207O007 - ligne 3315-65-657348-338-43 (4 000 € - communes et structures intercommunales)
- Appel à projet Jeunes Citoyens : Opération P207O007 - ligne 3315-65-657381-221-43 (12 150 € - établissements publics d'enseignement)
- Appel à projet Jeunes Citoyens : Opération P207O007 - ligne 3571-65-657381-338-43 (1 000 € - GIP Maison des Adolescents)

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président



Frédéric BIERRY